



Mon patron veut que je démissionne

Par **soslulu**, le **08/09/2009** à **10:00**

Bonjour,

Depuis le 26 Mai 2009 je suis en Accident de Travail. Je suis chauffeur Super Lourd et en voulant déployer le quai (manuel) de livraison je suis resté bloqué du dos. La faute étant en grande partie dû à ma semi-remorque, qui restait en position haute car la manette de commande hydraulique était grippé, chose que j'avais signalé par plusieurs reprise sans résultats.

Le jour même, je suis partie voir mon médecin traitant qui me mit immédiatement en accident de travail pour 15 jours au départ, ensuite 15 jours et toujours pas d'amélioration, elle décida de m'envoyer chez un spécialiste qui diagnostique un blocage du dos sur 3 endroits. Le rendez-vous u lieu 2 mois après mon accident.

Je reprends encor 15 jours, je reprends le travail et obligé d'arrêter le soir même Elle décida donc de rallonger mon arrêt de Travail jusqu'à la date du prochain rendez-vous chez le spécialiste, qui à u lieu il y a 3 semaines. Le spécialiste ne diagnostiqua rien d'anormale, sauf que mes muscles étaient devenus extrêmement faibles, donc impossible de forcer. Mon dos étant aussi un peut abîmer, il me signala qu'il fallait que j'arrête ce genre de travail car mon dos est déjà trop en mauvais état, surtout pour mon âge (28 ans) et que je n'avais plus la carrure pour le faire.

Arrivez chez mon médecin, elle décida de me remettre 3 semaines, le temps que je trouve autre chose.

Entre temps (au début de mon accident de travail), j'ai monté ma micro entreprise simplifié en informatique, pensant quand même reprendre le travail rapidement. Je n'ai u aucune activité

sur mon entreprise pendant toute la durée de mon arrêt.

J'ai cherché un travail pendant mes 3 semaines qu'il me restait, mais rien sauf de la manutention (et c'est la raison de mon incapacité à poursuivre mon travail). Je me renseigna à droite à gauche pour savoir s'il y avait une possibilité de reconversion. Chauffeur de Bus était tout trouvé. J'avais le droit au CIF, vu que j'avais 2 ans dans l'entreprise.

Je trouve le centre de formation qui remplit mon dossier, je trouve une entreprise prête à me prendre, je vais voir mon employeur, qui fut mis au courant de l'existence de mon entreprise et qui commença à vouloir m'intimider en me menaçant de m'envoyer les inspecteurs au cul, vu que apparemment j'ai une autre activité (ce qui est faux), il me demande ma démission, et refuse que je face un CIF.

Que dois-je faire ?

Par **Berni F**, le **08/09/2009** à **13:33**

Bonjour,

que dit votre contrat de travail sur une éventuelle autre activité ?

si il ne dit rien, je ne vois pas en quoi le fait que vous ayez une micro-entreprise pose problème.

en ce qui concerne une démission... je ne vois vraiment pas en quoi cela serait votre intérêt... d'ailleurs, si votre employeur avait vraiment quelque chose de "sérieux" à vous reprocher, il n'aurait pas besoin de vous pousser à la démission, il vous licencierait ! (ce qui serait plus avantageux pour vous)

Par **soslulu**, le **08/09/2009** à **14:17**

Merci d'avoir répondu

C'est pas dans mon intérêt de démissionner c'est certain. Disons que à ce niveau, suite à ce qu'il c'est passé entre nous, je ne souhaite plus travailler avec cette personne. Disons que je vais devoir passer une visite médicale à la médecine du travail pour qu'il me donne la confirmation que je suis inapte. Donc dans ce cas, soit il me trouve un nouveau poste adapté au seins de l'entreprise, ou il me licencie, mais ce n'est pas dans son intérêt car étant en accident de travail il devra me versé le double des indemnités. Je ne souhaite pas lui nuire, ce que je souhaite, c'est pouvoir quitter l'entreprise pour pouvoir faire un CIF (Congé Individuel de Formation) et ensuite partir de moi même. Ce qu'il me pousse à faire c'est pas dans son intérêt ni dans le mien. Malheureusement le dialogue est devenu relativement difficile, vu que c'est une personne qui tien un mono-dialogue tout du long.

Au sujet de ma micro entreprise, je ne lui fais aucunement concurrence (ce qui est interdit). Et dans tout les cas le travail principale est toujours prioritaire.